

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Objet: Création d'un emploi contractuel - 2021_052

Séance du mardi 10 août 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 04/08/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: Pierre DUPONT

Absents: Sylvie LACOMBE, Christelle CHAUVET

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,
Vu la loi n°2019-0828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité;
Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique en CDD, afin d'assurer les missions demandées suite à une démission et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Les missions relatives au poste créé sont les suivantes :

Missions principales

Agent de restauration scolaire :

Assurer la préparation des repas, et de la salle de restauration
Assurer le service de restauration
Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux de restauration et du matériel
Assurer les échanges d'informations (pointage quotidien des élèves).
Accompagner les enfants pendant le temps du repas (surveillance et distribution)
Assurer l'élaboration des menus
Assurer l'approvisionnement et la gestion des denrées alimentaires (commande, réception, stockage
Travailler en équipe

Agent polyvalent périscolaire / Agent d'entretien:

Mise en place du fonctionnement de la garderie périscolaire
Animation de temps d'activité
Ouverture et/ou fermeture de la garderie
Surveillance des enfants dans la cour
Suivi du matériel et commande auprès de la Mairie des produits d'entretien

Entretien des locaux (école, salle des fêtes)
Etat des lieux de la salle des fêtes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/08/2021
015-211501754-20210810-2021_052-DE

NB : en cas de nécessité absolue (absence momentanée) remplacement du personnel en place à l'école ou à la garderie

ATSEM : Assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation, la sécurité et l'hygiène des enfants

Préparer les locaux et le matériel des classes

Participer à la communauté éducative et aux projets pédagogiques

Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie

Transmettre les informations

Assister l'enseignant dans la préparation des activités pédagogiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du 1^{er} septembre, d'un poste d'agent technique polyvalent en CDD, relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Ce contrat est créé pour une durée maximale de 4 mois.

Il est possible de le renouveler une seule fois après la durée maximale si la nouvelle procédure de recrutement n'a pas abouti.

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 12/08/21
et publication ou notification du

12/08/21



Le Maire,
A. DUJOLS

